



## DÉCRET TERTIAIRE : DÉFINIR SON PLAN D'ACTIONS ET CHOISIR LES BONS LEVIERS



### Objectifs

FONDAMENTAUX

- Comprendre les exigences du décret tertiaire et son champ d'application
- Identifier les critères clés pour bien construire son plan d'actions
- Choisir les bons leviers techniques et financiers
- Organiser la mise en conformité de son parc d'actifs

#### Prérequis

Aucun

#### Durée

1 jour – 7 heures

#### Tarifs

1090€ HT \*

#### Lieux

Paris et à distance

## Programme

### Rappel du contexte et de l'évolution de la réglementation des bâtiments tertiaires

- Les enjeux climatiques et énergétique et le rôle du bâtiment (SNBC, LTECV...)
- Impact environnemental de l'immobilier tertiaire
- Évolution de la réglementation énergétique et environnementale jusqu'au décret tertiaire

### Décrypter les exigences du décret tertiaire

- Champ d'application : patrimoine concerné et acteurs assujettis
- Précision des objectifs : Objectif absolu vs. objectif relatif, modulation Plateforme OPERAT
- Calendrier d'application
- Risques encourus en cas de non-conformité et sanctions

### Définir son plan d'actions pour se mettre en conformité avec le décret tertiaire

- Démarche au niveau du parc ou actif par actif : sur quels critères décider ?
- Répartition des actions entre propriétaire et utilisateur

### Répondre aux exigences du décret tertiaire : leviers d'actions

- Actions d'amélioration de la performance énergétique : sensibilisation, réglages, maintenance, rénovation
- Panorama des outils techniques et contractuels : logiciels, OPERAT, audits...



**Mise en activité** : à partir d'exemples concrets, les participants sont invités à identifier, avec l'aide du formateur, les leviers d'actions pertinents à mobiliser. Les cas seront sélectionnés en fonction des besoins des participants.

### Positionner le décret tertiaire dans le contexte de la performance environnementale des bâtiments

## Dates

- 17/02/2026 - Paris  
13/05/2026 - Paris -   
15/09/2026 - Paris  
19/11/2026 -

## A qui s'adresse cette formation

Bâtiments tertiaires : enseignements, bureaux, commerces, hôtels...  
Ingénieurs bureaux d'études ;  
Architectes-urbanistes  
Services techniques / innovation des maîtres d'ouvrages publics et privés (Collectivités territoriales, promoteurs)  
Services généraux et de maintenance des locataires (tout type d'entreprises occupant des locaux de plus de 1000m<sup>2</sup>)  
Entreprises de construction  
Economistes de la construction

## Les +

Nombreux exemples concrets issus de l'expérience du formateur  
Formation interactive  
Choix des cas concrets selon le profil des participants

\* Abonnés au portail Cadre de Ville, vous bénéficiez de tarifs préférentiels.  
Contactez-nous : [formations@bcompetences.com](mailto:formations@bcompetences.com)